



Département du Haut-Rhin

Commune de Wihr-au-Val

NOTE TECHNIQUE

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

9 Grand'Rue
68230 WIHR AU VAL

Tél : 03.89.71.11.22
Fax : 03.89.71.07.56
wihr-au-val@wanadoo.fr

**Révision du POS de Wihr-au-Val
avec transformation en PLU**

I – SITUATION ACTUELLE

1) Service public de l'assainissement

Le service d'assainissement est géré au niveau communal pour l'ensemble des réseaux unitaires et séparatifs, collectifs ou non collectifs. Les effluents sont rejetés dans le réseau intercommunal qui dessert la station d'épuration de Colmar.

La compétence eau pluviale est également communale à ce jour. Des déversoirs et bassins d'orage sont présents sur le territoire.

C'est pour ces compétences que la commune de Wihr-au-Val est également membre de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) : la réalisation, la gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement d'intérêt communautaire qui sont les réseaux et ouvrages existants réalisés sous maître d'ouvrage intercommunal ainsi que les réseaux et ouvrages à venir, dès lors qu'ils assurent le transit d'effluents provenant de quartier (plus de 4 immeubles ou 25 équivalents habitants) d'au moins deux villages de la communauté de communes. Cette compétence inclut également le traitement des effluents d'assainissement avec adhésion au SITEUCE (Syndicat Intercommunal du Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) ainsi que la conduite d'une étude de zonage de l'assainissement dans les communes.

En 2005, la CCVM a instauré un service d'appui aux communes pour la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées ou anciennes. En effet, devant la complexité et les contraintes présentées pour la création d'une SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dans chaque commune, il était apparu judicieux de mutualiser les moyens par une assistance techniques aux communes.

Cependant, par délibération en date du 21 février 2014, le conseil communautaire a souhaité mettre fin au service d'appui aux communes, qui en assure à nouveau la compétence.

2) Le réseau communal

2.1 – Mode de gestion du réseau

Le réseau d'assainissement a été mis en place après-guerre, lors de la reconstruction de Wihr-au-Val en 1954. Depuis une trentaine d'années, la commune a séparé la collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur environ 50 % de l'ensemble du réseau.

La commune assure la collecte des eaux usées. Le service, exploité en régie communale, se compose d'un réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers jusqu'aux points de rejet dans le collecteur intercommunal relié à la station d'épuration de Colmar.

2.2 Population desservie

Chaque immeuble est desservi par un branchement relié au réseau avec regard de contrôle ou pièce de visite situé sur sa propriété.

98,65 % des immeubles sont raccordés au réseau assainissement collectif, soit 1290 habitants au 31 décembre 2015, représentant 513 abonnés.

Ceux-ci sont redevables, à l'Agence de l'Eau, d'une redevance au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique et au titre de la modernisation des réseaux de collecte.

16 habitants, représentant 7 abonnés, ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif et disposent d'installations spécifiques sur leur terrain (fosses septiques).

2.3 – Caractéristiques techniques du réseau

Le linéaire du réseau de canalisation du service de collecte communal est de 7,412 km réparti ainsi :

- 3,592 km pour le réseau séparatif
- 3,820 km pour le réseau unitaire,

Soit 7,412 km de réseaux.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 69,23 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,51 habitants/abonné.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, suivant les nouvelles modalités de calcul fixé par l'arrêté du 2 décembre 2013, doit se situer entre 0 et 120. Pour la commune de Wihr-au-Val, il est de 81.

3) Le réseau intercommunal

3.1 – Au niveau communal

A Wihr-au-Val, le réseau intercommunal présente les longueurs suivantes :

- 0,358 km pour le réseau séparatif,
- 6,677 km pour le réseau unitaire,

Soit 7,035 km de réseau.

Au total, sur l'ensemble du territoire communal, le linéaire du réseau d'assainissement est donc de 14,447 km.

3.2 – Au niveau communautaire

La compétence transport est assurée par la CCVM. Le linéaire total de toutes les communes est de :

- 26,300 km pour le réseau unitaire
- 9,150 km pour le réseau séparatif

Soit un total de 35,450 km.

Le collecteur intercommunal est équipé de 5 bassins d'orage complétés par des déversoirs d'orage dont un est présent sur le territoire de Wihr-au-Val. Circulaire, il a une capacité de 900 m³. La CCVM en assure l'entretien une fois par an. Les équipements obligatoires de ces déversoirs doivent permettre la mesure en continu du débit et l'estimation de la charge polluante. A cet effet, ils sont dotés d'appareils de mesure permettant d'évaluer les volumes d'eaux usées déversées en milieu naturel. A Wihr-au-Val, cette mesure, en 2014 est estimée à 644 m³.

Au niveau des ouvrages, un siphon en fonte de type DN300 et 500 permet la traversée de la Fecht. Il est localisé au terrain de football.

4) La station d'épuration de Colmar

Les eaux collectées par le réseau intercommunal sont acheminées à la station d'épuration de Colmar « Colmar La Ferme du Ladhof ». La date de mise en service dans sa configuration actuelle est le 1^{er} avril 1997. Son maître d'ouvrage est le SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) et son exploitant la Colmarienne des Eaux.

Cette station est capable de traiter la pollution produite par 300 000 EH (Equivalent Habitant : quantité moyenne de pollution produite en un jour par une personne). Son débit de pointe maximale est de 6 350 m³/heure.

Les eaux usées sont rejetées dans l'Ill. Les boues traitées sont déshydratées et sont ensuite acheminées par camion vers une filière de recyclage agricole après compostage.

5) Bilan

Les dernières rues et quartiers non raccordés au réseau d'assainissement ont fait l'objet de travaux au cours des vingt dernières années : rue de la Fecht en 1992 – 1993, rue des Jardins et partie de la rue de Gunsbach en 2002.

Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement ont été effectués en 2010 pour la rue de Gunsbach et en 2013 pour la rue du Moulin.

A ce jour, l'ensemble du réseau communal est en bon état.

Concernant le zonage d'assainissement, celui-ci a été effectué par la CCVM qui en a la compétence en 2003, suivi de mise à jour au cours des années suivantes.

Les contrôles des installations d'assainissement non collectifs sont à jour. Avec la cessation du service d'assistance de la CCVM, la commune confiera les contrôles à venir à un cabinet d'études.

II – SITUATION FUTURE

1) Réseau des zones d'extension

Le projet du PLU prévoit quelques zones d'extension. Cependant, les zones actuellement urbanisées sont déjà desservies par le réseau assainissement unitaire ou séparatif. Il ne sera donc pas nécessaire de procéder à la création d'un nouveau réseau mais uniquement de raccorder les extensions sur l'existant.

2) Projets

La prochaine réalisation consistera à géo localiser et numériser les plans des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale afin de les rendre compatibles avec différents documents d'urbanisme et de répondre aux exigences du guichet unique (DT/DICT).

III – CONCLUSION

En matière d'assainissement, le projet du PLU ne bouleverse pas fondamentalement le projet du POS actuel.

La loi NOTRE du 7 août 2015 impose le transfert des compétences eau, eau pluviales, assainissement collectif et non collectif vers l'EPCI en 2020, mais reste imprécise quant aux conditions de ces transferts. Cette incertitude aurait tendance à favoriser l'attentisme, d'autant que ce sujet n'a pas encore été abordé en Conseil communautaire.